

luite et l'infamie? Je ne me suis pas conformé à vos instructions, c'est vrai; je me suis conformé aux dictées de la vérité et de la nature, défendant vos intérêts, en dépit de vos propres opinions, et cela avec une persévérance qui m'était agréable.

Un représentant digne de vous doit agir avec fermeté. Va sans dire qu'il me faut tenir compte de vos opinions; mais seulement des opinions que vous et moi serons forcés de partager dans cinq ans d'ici, et non celles qu'inspire l'effervescence du moment.

Notre devoir à l'égard du peuple ne veut pas que nous nous arrétions devant l'effervescence de l'heure présente, ou que nous nous laissions gouverner par les opinions des gens dont nous parlait l'honorable député, des gens qui vous jetteront à l'eau si vous ne voyez pas du même oeil qu'eux. Pour ma part, je respecte ceux qui ont pris part à ces assemblées; je comprends parfaitement qu'au premier abord la mesure actuelle, mal comprise et encore plus mal expliquée, ne reçoive pas leur approbation, mais présentez-la sous son vrai jour, expliquez-la bien et je suis certain qu'ils l'approuveront. Si le Gouvernement et le Parlement commettent l'erreur de laisser cette question à un plébiscite sans préparer l'opinion publique, alors que des hommes d'une éloquence incontestable font appel aux plus puissants motifs contre la mesure proposée, nous mettrons en jeu l'honneur du Canada et dans l'éventualité d'un vote adverse ceux même qui auraient rejeté la mesure parce qu'ils étaient mal ou insuffisamment renseignés seront les premiers à nous le reprocher à jamais. Ils nous diraient dans les termes d'Edmund Burke lui-même vous n'auriez jamais dû céder à l'effervescence du moment; vous auriez dû attendre un an, deux ans ou trois ans, pour connaître notre opinion, alors que nous aurions su la portée de la décision que nous sommes appelés à prendre.

Je dois m'excuser, monsieur l'Orateur, de la longueur des remarques que j'ai dû faire sur cette importante question. Je ne sais pas si je puis me féliciter d'avoir, par mes paroles, mobilisé les vues de quelques-uns, mais au moins j'ai la satisfaction d'avoir exprimé les meilleures inspirations que m'a apportées cette question, la plus importante que j'ai jamais eu à étudier. En terminant, on me permettra d'ajouter un mot sur la prétendue absence de pouvoir constitutionnel de la part de ce Parlement d'adopter ce bill lorsque ses membres n'ont pas de mandat. Je me demande si nos bons amis se rappellent ce qui a eu lieu en janvier 1916, et si leur mémoire peut

se reporter un peu plus en arrière, jusqu'au mois d'août 1914.

Personne ne pouvait à cette époque mettre en doute le mandat que possédait le Parlement, et personne ne pouvait dire que le Gouvernement était moribond. Cette expression ne me choque pas autant que le croit l'honorable député de Montcalm. Les meilleurs d'entre nous, mon honorable ami de Montcalm lui-même, seront un jour des moribonds, et cependant ils s'étonnent que nous ne nous irritions pas à la simple mention de ce mot. Je ne sais quelle réponse ou quels gestes le chef de l'opposition attend de nous quand il nous appelle un Gouvernement moribond. Forcé nous est d'endurer l'épithète. Ce Gouvernement moribond avait-il un mandat en 1914? Qu'a fait le Parlement cette année-là? Il a siégé pendant trois ou quatre jours. Je crois que nous nous rappelons tous avec joie et orgueil cette session de trois ou quatre jours, où nous avons tous compris cet état des esprits que l'honorable député d'Halifax (M. MacLean) décrivait l'autre jour, en empruntant le mot d'un poète anglais, qui a fait dire à un ancien Romain combien il regrettait la disparition de ces jours bénis où il n'y avait pas de partisans mais seulement des patriotes. Le sens de ces paroles nous est apparu en août 1914. J'espère que nous serons encore dans la même disposition d'esprit, malgré la différence d'opinion qui existe aujourd'hui entre nous au sujet de la présente mesure. Il ne pouvait y avoir aucun doute à ce sujet à cette époque, et tout ce que le Parlement a fait alors qu'il était dans la pleine jouissance de son mandat et sous l'impulsion d'un sentiment commun, nous le comprenons aujourd'hui. Nous inquiétons-nous alors des droits du peuple? Le Parlement disait-il qu'il faudrait avoir un referendum? S'occupait-il même des droits des représentants du peuple? Pas du tout. Le Parlement à cette époque, agissant sous l'inspiration du mouvement qui existait alors, a fait une chose absolument sans précédent dans les annales du Canada, et je crois que l'on pourrait dire en toute sûreté dans les annales des parlements britanniques. La Chambre a remis alors au Gouvernement, qui n'était pas moribond, tous ses pouvoirs de législateurs en tout ce qui concernait la guerre. Les choses étaient dans un état si critique, que les représentants du peuple ont consenti à remettre leur pouvoir législatif entre les mains d'un ministère qui n'avait pas été élu à ces fins.